

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 14 Novembre 2024**

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, ROLET Jean-Yves.

Absents excusés : JUGUET Yann (procuration à Michel MERCIER), MARION Pierre-Alain, PICHON Céline (procuration à Vincent GODARD).

Secrétaire de séance : ROLET Jean-Yves

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

**ORDRE DU JOUR**

**Intervention Eric PAGNIER**

- Bilan 2024 : M. Pagnier informe des coupes réalisées dans les parcelles 9 & 10, des travaux de dégagement manuel dans la parcelle 10.
- Programme 2025 : Les coupes proposées concernent les parcelles 4, 12 et 14. L'enveloppe de travaux de maintenance et sylvicoles est évaluée à 13620€ HT pour une réalisation ONF, la commune devra se positionner à ce sujet et solliciter d'autres devis si elle le souhaite.

**1. Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'année 2025**

M. JL Godard met au vote l'état d'assiette des coupes 2025 pour les parcelles 4, 12 & 14. Exposé entendu et après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions de l'ONF.

**2. Devis de plantation dans la parcelle 10**

M. JL Godard présente le devis de l'entreprise Roussillon pour les plantations dans la parcelle 10 pour un montant total de 2909.00€ (pas de TVA). Exposé entendu et après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis pour la partie préparation et plantation, le traitement TRICO paraît compromis au vu de la météo actuelle.

**3. Budget Bois : décision modificative budgétaire**

Mme le Maire explique qu'au vu des factures à recevoir, les crédits ouverts au budget primitif du bois ne sont pas suffisants, il convient de voter des crédits supplémentaires à hauteur de 10000.00€ au compte 611 « Contrats de prestations de services » du chapitre 11 « Charges à caractère général ». Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

**4. Budget assainissement : décision modificative budgétaire**

Mme le Maire explique que le surcoût de 2694€ HT soit 3232.80€ TTC pour l'instrumentation du point règlementaire A2 à la STEP nécessite la décision modificative suivante :

c/2156 « Matériel spécifique d'exploitation » : + 1450.00€

c/1641 « Emprunts en euros » :-1450.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

**5. Budget assainissement : financement du surpresseur et de l'équipement du point règlementaire A2 à la station d'épuration**

En préambule Mme le Maire informe que la proposition de loi adoptée par le Sénat le 17 octobre 2024 comporte plusieurs dispositions clés concernant les compétences eau et assainissement. Notamment, elle supprime l'obligation de transfert de ces compétences aux intercommunalités qui était prévue pour le 1er janvier 2026. Les communes n'ayant pas

encore transféré ces compétences pourront désormais les conserver si elles le souhaitent.

Au vu de cette annonce, les élus communautaires lors de la séance du 4 novembre n'ont pas validé l'étude pour le transfert de compétence eau/assainissement.

Mme le Maire fait part du retour des offres des banques sollicitées :

- La banque populaire ne finance pas les investissements inférieurs à 50000€,
- La banque postale ne finance pas les investissements inférieurs à 40000€,
- La caisse d'épargne propose un prêt de 24000€ sur 8 ans à 3.48%, 200€ de frais de dossier, coût de 3799.04€.
- Le crédit mutuel n'a pas donné suite.
- Le crédit agricole propose un prêt de 24000€ sur 8 ans à 3.20%, 50€ de frais de dossier, coût de 3348.28€.

Mme le Maire explique que le budget principal, disposant d'un excédent, peut avancer les 24000€ au budget assainissement contre remboursement sur une durée de 8 ans et sans intérêt afin d'éviter d'ajouter des charges supplémentaires à l'assainissement. Le service juridique de la trésorerie a été sollicité afin de connaître le sort réservé à cette avance dans le cadre d'un transfert ultérieur de la compétence assainissement, la question étant de savoir si cette charge serait bien transférée à la communauté de communes de la même manière qu'un emprunt.

Dans l'attente de cette information, les élus décident de repousser la décision au prochain conseil.

## 6. Tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2025

Après délibérations, à l'unanimité, les tarifs 2024 sont maintenus pour 2025 :

Motifs de location	Utilisateurs du village	Utilisateurs hors village
Location Samedi (du samedi 9h au dimanche 11h)	120€	155€
Location WE (du samedi 9h au dimanche 18h)	160€	200€
Location Soirée Association (du samedi 9h au dimanche 11h)	80€	110€
Location sans vaisselle 1 jour, pas d'accès à la cuisine (restitution clé fin de journée)	80€	110€
Location Préau 1 jour avec accès sanitaires (restitution clé fin de journée)	45€	65€
Location Préau 1 jour avec accès sanitaires et cuisine (restitution clé au plus tard le lendemain dimanche à 11h)	70€	90€
Réunion hors association/débat/conférence	35€	50€
Réunion d'association du village	Mise à disposition gratuite	NC
Location Mariage (du vendredi 9h au lundi 18h)	265€	300€
Gymnastique	25€/mois d'utilisation	
Enterrement (personnes du village)	Mise à disposition gratuite	
Noël des enfants de l'école, IME, résidents du Château	Mise à disposition gratuite	
Réunion de l'Eveil	Mise à disposition gratuite	
Salle pour tous	Gratuite	35€
<i>En plus du prix de location, la vaisselle détériorée sera facturée à l'utilisateur de la salle.</i>		
<i>Le ménage doit être effectué par les utilisateurs, s'il est constaté que celui-ci est mal fait, une pénalité de 150€ sera facturée en plus du prix de location.</i>		
<i>Chèque de caution 500€ à la réservation (restitué après le règlement de la facture).</i>		
<i>Application du forfait chauffage (délibération du 20/10/2022) en période de chauffe du bâtiment.</i>		
<i>Mariage : location de salle uniquement pendant les vacances scolaires d'été.</i>		

## 7. Avenant n°1 au marché public « Etude de faisabilité – Programmation pour l'église de Villeneuve d'Amont »

Mme le Maire informe que 2 réunions ont été fixées pour la reprise des études de faisabilité et du préprogramme les jeudis 28 novembre après-midi et 12 décembre matin. Elle explique les prestations supplémentaires objet du présent avenant qui concernent la reprise des études de faisabilité et du préprogramme objet de la phase 1 de la mission et plus précisément :

- Préparation et animation d'une réunion de concertation quant à la reprise des études et à la nouvelle définition des espaces,
- Nouvelles scénarisations des interventions et cadrage d'opération (budget, calendrier, définition des procédures).

L'avenant est de 6000€ HT, le nouveau montant de ce marché s'élève à 49000€ HT soit 58800€ TTC.

Exposé entendu et après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cet avenant.

### COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

- Lampadaires en panne : L'entreprise Blanche a été sollicitée le 22 octobre pour une intervention, les nouveaux drivers doivent être livrés semaine prochaine à l'entreprise.
- Remplacement des chéneaux à la Cure : L'entreprise Paviet a débuté les travaux ce jour.
- PLUI : l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCA 800 aura lieu du 25 novembre 2024 à 9h00 au 10 janvier 2025 à 11h00. Un flyer sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres pour expliquer comment consulter le dossier et comment formuler vos observations ou propositions.
- Tour de France : réunion plénière le 13 février à 14h30 à Besançon, Mme le Maire et M. JL Godard représenteront la commune.
- Classement des voies : Mme le Maire rappelle aux adjoints le rdv du 6 décembre pour la restitution du tableau.
- Installation d'une antenne relais : Mme le Maire informe que le dossier d'information est consultable en mairie, l'entreprise tdf a déposé une déclaration préalable de travaux.
- Projet d'aménagement et de sécurisation pour la nouvelle école : en vue de l'ouverture à la rentrée scolaire 2025 de la nouvelle école inclusive, la mairie projette des travaux d'aménagement et de sécurisation devant l'établissement (création cheminement piétons PMR entre l'IME l'Eveil et l'école, sécurisation des élèves aux abords de l'établissement, déplacement de l'abri bus si nécessaire, révision de la circulation des bus sur la Place et matérialisation d'une zone d'arrêt, création places de parking). Le cabinet André a été consulté pour une estimation des travaux et des frais de maîtrise d'œuvre. Les éventuels co-financeurs ont été contactés. Mme le Maire rencontrera M. le Sous-Préfet à ce sujet. La commission Enfance Jeunesse et l'IME l'Eveil seront associés aux réflexions à réception de la 1<sup>ère</sup> ébauche, une délibération sera prise au prochain conseil pour désigner le maître d'œuvre.
- Raccordement au réseau d'assainissement collectif : Mme le Maire rappelle que des courriers ont été envoyés le 13 juin aux propriétaires des habitations raccordables mais non raccordées au réseau d'assainissement collectif afin de demander la réalisation de ces travaux. Un nouveau courrier sera transmis prochainement pour solliciter une preuve d'exécution ou de commencement de travaux.
- Factures eau et assainissement : Les factures ont été reçues par les habitants, les dates limites de paiement sont fixées au 15/11/2024 pour l'eau et 30/11/2024 pour l'assainissement.

Mme le Maire rappelle que le règlement communal de l'eau prévoit : « Si les redevances ne sont pas payées dans un délai de un mois à partir de la réception de la facture, et si l'abonné ne peut apporter la preuve du bien-fondé de sa réclamation, le branchement peut être fermé jusqu'au paiement des sommes dues. »

Face à certains retards, ayant entraînés de nombreuses relances par la trésorerie de Pontarlier restées sans réponse, Mme le Maire se verra dans l'obligation de faire appliquer le règlement.

▪ Cimetière : Une nouvelle fois, Mme le Maire déplore l'attitude de certains usagers qui abandonnent leurs pots, films d'emballage, fleurs artificielles à divers endroits du cimetière. Des pots suspendus de particuliers ont même été retrouvés sous l'amas de fleurs plastiques. Il a été dit et affiché à plusieurs reprises qu'il n'y a pas de poubelle prévue au cimetière, la question sera étudiée dans le projet d'aménagement du site.

▪ Prochain conseil : 12/12/2024

La séance est levée à 22h50.

A Villeneuve d'Amont, le 14/11/2024

Marie-Claire MONNIN,  
Maire de Villeneuve d'Amont

